Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Maçon, veuillez visiter :
bpmacon.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Maçon

BP C.M.B.A. - E2 Réalisation et mise en œuvre

Session 2005 • Code sujet : **450 232308** • Durée : **Non indiquée**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Réalisation et mise en œuvre d'ouvrages de maçonnerie (3 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://bpmacon.fr/assets/annales/bp-macon/U20 - Réalisation et mise en œuvre/2005/BP Maçon - U20 - Réalisation et mise en œuvre - Session 2005 - 2-Sujet.pdf

1. Réalisation et mise en œuvre d'ouvrages de maçonnerie

Cette page est le barème de notation de l'épreuve pratique E2 du BP C.M.B.A. Elle répartit l'évaluation entre l'implantation, des maçonneries de briques et d'agglos, un arc surbaissé, un appui de fenêtre et la valeur commerciale de l'ouvrage.

Implantation et maçonneries

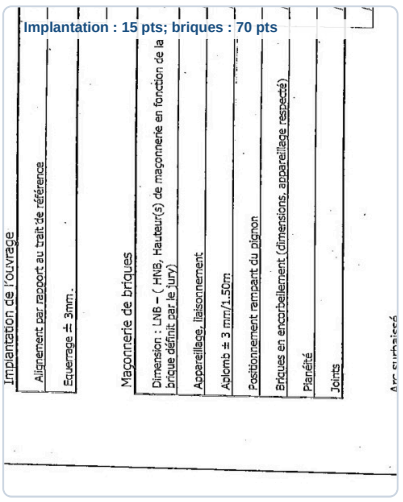
Question 1. Réaliser et contrôler l'implantation de l'ouvrage, la maçonnerie de briques et le mur d'agglos. L'évaluation porte notamment sur l'alignement, l'équerrage, les dimensions, l'appareillage, le liaisonnement, l'aplomb, le niveau, la planéité, les joints et le positionnement.

Implanter depuis le trait de référence et contrôler l'équerrage avant le montage. Respecter les dimensions définies par le plan, l'appareillage et le liaisonnement. Vérifier en cours d'exécution l'aplomb, le niveau, la planéité et les joints. Pour les agglos, contrôler aussi les dimensions, le liaisonnement avec le mur de briques et l'amorce.

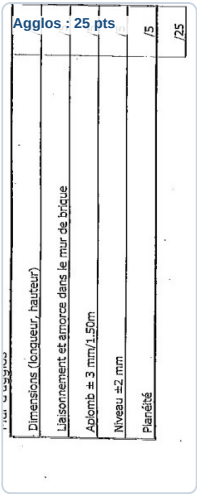
Ouvrage	Critères évalués	Points
Implantation	Alignement sur le trait de référence; équerrage ±3 mm	10 + 5 = 15
Maçonnerie de briques	Dimensions selon le plan; appareillage et liaisonnement; aplomb ±3 mm/1,50 m; positionnement du rampant du pignon; briques en appareillage; planéité; joints	15 + 15 + 10 + 5 + 10 + 5 + 10 = 70
Mur d'agglos	Dimensions; liaisonnement et amorce dans le mur de briques; aplomb ±3 mm/1,50 m; niveau ±2 mm; planéité	5 par critère = 25

Le barème attribue 110 points à ces trois postes.

Barème implantation et maçonnerie de briques



Barème du mur d'agglos



✓ RÉPONSE À RETENIR

Implantation : 15 points; briques : 70 points; agglos : 25 points. Total : 110 points.

Ouvrages particuliers

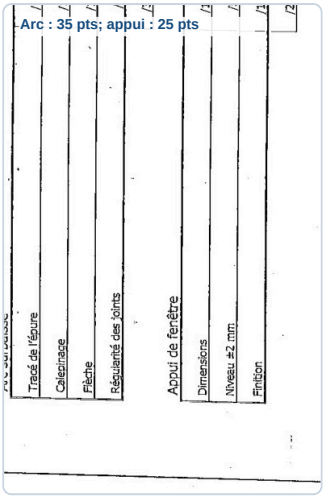
Question 2. Réaliser et contrôler l'arc surbaissé et l'appui de fenêtre. Pour l'arc, sont évalués le tracé de l'épure, le calepinage, la flèche et la régularité des joints; pour l'appui, les dimensions, le niveau et la finition.

1. Tracer l'épure de l'arc et établir le calepinage des briques.
2. Monter l'arc en contrôlant la flèche et la régularité des joints.
3. Réaliser l'appui aux dimensions du plan, régler son niveau et soigner la finition.

Vérifier la géométrie de l'arc pendant le montage, puis contrôler l'appui une fois posé. Le barème distingue les critères et leurs points ci-dessous; le niveau de l'appui doit respecter la tolérance indiquée.

Ouvrage	Critères évalués	Points
Arc surbaissé	Tracé de l'épure 10; calepinage 10; flèche 10; régularité des joints 5	35
Appui de fenêtre	Dimensions 10; niveau ±2 mm 5; finition 10	25

Barème de l’arc surbaissé et de l’appui



> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Arc surbaissé : 35 points; appui de fenêtre : 25 points. Total : 60 points.

Valeur commerciale

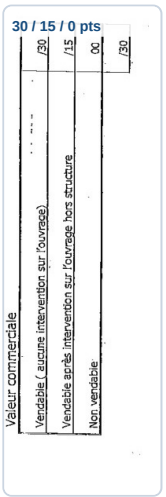
Question 3. Faire apprécier la valeur commerciale de l'ouvrage selon les catégories du barème : vendable sans intervention, vendable après intervention sur l'ouvrage hors structure, ou non vendable.

Évaluer l’ouvrage achevé et retenir la catégorie correspondant à son état réel. Une reprise limitée à l’ouvrage, sans intervention sur la structure, relève de la deuxième catégorie; un ouvrage impropre à la vente relève de la troisième.

- **Vendable sans intervention sur l’ouvrage :** 30 points.
- **Vendable après intervention sur l’ouvrage hors structure :** 15 points.
- **Non vendable :** 0 point.

La note dépend donc du constat effectué sur l’ouvrage, et non d’une catégorie choisie à l’avance.

Barème de valeur commerciale



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Valeur commerciale : 30, 15 ou 0 point selon la catégorie constatée.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2005)

Bilan de l'épreuve : Cette fiche de barème de l'épreuve E2 du BP C.M.B.A., unité 20, porte le code 450 232308 et ne précise ni session, ni durée, ni coefficient. Elle évalue sur 200 points l'implantation, des maçonneries de briques et d'agglos, un arc surbaissé et un appui de fenêtre. Les critères portent sur la géométrie, l'appareillage, les joints, les finitions et la valeur commerciale; la note finale est sur 20.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le barème totalise 200 points et prévoit une note finale sur 20.
- L'implantation est évaluée notamment par l'alignement sur le trait de référence et l'équerrage, avec une tolérance indiquée de ±3 mm.
- Les critères de maçonnerie incluent dimensions, appareillage, liaisonnement, aplomb, niveau, planéité et joints.
- La valeur commerciale distingue l'ouvrage vendable sans intervention, vendable après intervention hors structure, ou non vendable.

Points de vigilance & attentes du jury

- Contrôler l'alignement sur le trait de référence et l'équerrage de l'implantation.
- Vérifier dimensions, appareillage, liaisonnement, aplomb, niveau, planéité et joints des maçonneries.
- Pour l'arc, vérifier épure, calepinage, flèche et régularité des joints; pour l'appui, dimensions, niveau et finition.
- Évaluer la valeur commerciale selon les trois catégories du barème, sans confondre intervention hors structure et ouvrage non vendable.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment est calculée la note de l'épreuve ?

Le barème comporte un total de 200 points et prévoit une note finale sur 20. Il répartit les points entre les ouvrages et leur valeur commerciale.

Q : Quels contrôles sont attendus pour les maçonneries ?

Le barème évalue les dimensions, l'appareillage, le liaisonnement, l'aplomb, le niveau, la planéité et les joints. Il indique notamment des tolérances pour l'équerrage, l'aplomb et le niveau.

Q : Le document précise-t-il une durée ou des consignes de gestion du temps ?

Non. Cette page est une fiche de barème et n'indique pas la durée ni de consignes de gestion du temps. Elle précise un total de 200 points et une note finale sur 20.

Q : Quels critères le jury utilise-t-il pour apprécier la valeur commerciale ?

Le barème distingue un ouvrage vendable sans intervention, vendable après intervention sur l'ouvrage hors structure, et non vendable. Il ne détaille pas davantage les seuils de décision.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpmacon.fr/assets/annales/bp-macon/U20 - Réalisation et mise en œuvre/2005/BP Maçon - U20 - Réalisation et mise en œuvre - Session 2005 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Maçon : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.